



# DUNKERQUE ÉOLIEN EN MER

14 SEPTEMBRE › 13 DÉCEMBRE 2020

cndp Commission nationale  
du débat public

CAHIER D'ACTEUR N°5 - NOVEMBRE 2020



COREG Hauts France

Le Comité Régional des Hauts de France regroupe toutes les activités subaquatiques des clubs ou associations dépendant de la F.F.E.S.S.M. dans les Hauts de France.

#### Contact

Yves Müller  
41, rue André Chénier  
59240 DUNKERQUE  
06 95 84 36 45  
ymuller@netinfo.fr

## CAHIER D'ACTEUR

### Le Comité Régional des Hauts de France de la F.F.E.S.S.M.

#### PRESENTATION

Le Comité Régional des Hauts-de-France de la Fédération Française d'Etudes et Sports Sous-Marins (FFESSM) est une association fondée en octobre 1972 et déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901, est reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet, la pratique de toutes les activités et sports subaquatiques associés ou connexes, notamment la nage avec accessoires. Elle favorise par tous les moyens appropriés, sur le plan sportif, artistique, culturel ou scientifique, la connaissance, l'étude et la protection du monde et du patrimoine subaquatique et des milieux aquatiques en général.

Ce comité représente 125 clubs soit environ 8000 licenciés dans les 5 départements de la région (Aisne, Nord, Oise, Pas de Calais et Somme).

Le département du Nord comprend 55 clubs, celui du Pas de Calais 25 clubs.

# LA PLONGEE SOUS-MARINE A DUNKERQUE



Photo 1 Une roue à aubes du « Brighton Queen » recouverte d'anémones de mer.

## Présentation

Tous les licenciés de la région ne pratiquent pas la plongée sous-marine dans le dunkerquois mais cinq clubs sont présents sur ce littoral :

- Club de Plongée d'Exploration Sous-Marine de Dunkerque et Extensions (C.P.E.S.M.D.E., Dunkerque-Plongée) ;
- Apnéaquatir (Dunkerque) ;
- Le Hérisson Coudekerquois (Coudekerque-Branche) ;
- La Plongée Cappelloise (Capelle-La-Grande) ;
- La Palme Synthoise (Grande Synthe) ;
- le Club de plongée de l'Aa (Gravelines) ;
- l'USG Les Smogglers (Gravelines).

Seuls deux clubs (C.P.E.S.M.D.E. et La Plongée Cappelloise) possèdent un bateau.

Ces deux clubs assurent des plongées sous-marines pour leurs adhérents et de nombreux plongeurs extérieurs venant de toute la région voire même de Belgique (Nieuport, Ostende, Bruxelles et même Liège par exemple).

## Les particularités

Les fonds sous-marins de la région sont uniquement sédimentaires et offrent peu de sites de plongées sous-marines.

Seules les épaves de navires coulés pendant l'opération Dynamo de mai-juin 1940, et de quelques autres naufrages antérieurs et postérieurs, (fortunes de mer et première guerre mondiale) permettent d'effectuer des plongées de formation (pour les différents niveaux de plongée), d'exploration, de photographies, de recherches archéologiques (dans certaines conditions car toutes les informations sur ces épaves ne sont pas connues) et d'observations biologiques. Les épaves sont les seuls substrats durs en dehors des ouvrages portuaires et des brises-lames près de la plage de Malo-les-Bains. Ces épaves offrent donc aux organismes marins benthiques sessiles des possibilités de fixation (photo 1).

La présence de ces organismes fixés (anémones de mer, moules, hydraires par exemple) attire de nombreux autres organismes (poissons, crustacés par exemple). Ce sont donc des sites où la biodiversité est importante.

Les associations d'organismes marins sur les épaves de notre région sont plus proches de celles observées plus au Nord (photo 2) que celles observées en Bretagne par exemple.

Du fait de la richesse en plancton de la mer du Nord et de la profondeur des épaves (minimum une dizaine de mètres), la lumière n'est pas suffisante pour le développement des algues sauf en fin d'été où quelques petites algues rouges sont observées dans les parties les plus hautes des épaves.

## Les conditions

La plongée sous-marine en mer dans le dunkerquois s'effectue uniquement sur des épaves de navires situés sur ou à côté des bancs de sable.

Sur les 229 épaves de navires répertoriées dans notre région (Sud de la mer du Nord), seules 28 sont potentiellement accessibles à la plongée de loisirs. Cela peut paraître beaucoup mais la plongée sous-marine dans les environs de Dunkerque est soumise à quelques contraintes en plus des règles de sécurité liées à l'activité :



- Photo 2 Par endroits l'épave est recouverte par des anémones de mer (*Metridium senile*). Sur le « Tindéfjel ».

- La plongée sous-marine ne peut s'effectuer que lorsque les courants de marée sont très faibles ou nuls c'est à dire à la renverse des courants de marées (soit 2 fois par jour au mieux). Les plongées sont possibles alors pendant une durée variable selon les marées, de vingt minutes à parfois une heure.

- Pour se rendre sur les sites de plongée, il est judicieux de profiter du courant de Flot qui porte vers l'Est et du courant de Jusant qui porte vers l'Ouest pour éviter une trop grande consommation de carburant. Comme le courant s'inverse pendant la plongée, le retour au port se fait avec lui. De ce fait, le choix du site de plongée dépend du courant sauf pour les épaves situées plus au Nord.

- Du fait d'une côte sans reliefs de Calais à l'Escaut, il n'y a pas d'abri possible comme sur une côte rocheuse et en conséquence les sorties en mer dépendent d'une météo clémente ;

- La mer du Nord est une mer riche en plancton et au printemps (et souvent en automne) la visibilité est très réduite du fait de la présence en trop grande abondance de l'algue planctonique *Phaeocystis* (photo 3)

- Certaines épaves sont trop proches des chenaux de navigation conduisant au port de Dunkerque, en conséquence elles ne sont pas recommandées pour la plongée sous-marine.

- Parfois des pêcheurs de plaisance sont déjà sur l'épave choisie et il est nécessaire de négocier avec eux ou de s'orienter rapidement vers un autre site de plongée proche si cela est possible.

Le choix de l'épave par le directeur de plongée lors d'une sortie dépend donc de nombreux facteurs dont les précédents mais aussi

- du nombre de plongeurs à bord ;
- et du niveau technique des plongeurs.

Si les plongeurs sont nombreux, la taille de l'épave choisie entrera en ligne de compte.

Les plongeurs débutants sont limités en profondeur, le choix se portera sur les quelques épaves peu profondes avec une bonne visibilité.

Alors que les plongeurs aguerris pourront plonger sur des épaves plus profondes mais plus éloignées du port de Dunkerque. Au moins deux d'entre elles sont de l'autre côté du parc éolien.

Tout cela pour attirer l'attention sur le fait qu'il sera parfois nécessaire de pouvoir traverser le parc éolien en tenant compte des règles de sécurité qui seront imposées à la plaisance par la préfecture maritime telles que celles précisées lors de la réunion débat du 27 octobre 2020, soit :

- Interdiction de s'approcher à moins de 50 m autour d'une éolienne ;
- Interdiction de s'approcher à moins de 200 m du poste électrique en mer ;
- Garder une distance de 150 m de part et d'autre des câbles entre éoliennes et le raccordement à terre ;
- Interdiction d'être dans la zone de convergence des câbles de raccordement au poste électrique en mer ;
- Autorisation de naviguer pour les navires de moins de 25 m ;
- Vitesse maximale 12 nœuds
- Mouillage interdit..

## La Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatique

Par ailleurs, les plongeurs particulièrement intéressés par la vie sous-marine sont regroupés dans la Commission Régionale Environnement et Biologie Subaquatiques de la région (CREBS).

Ce sont des observateurs attentifs de la colonisation (et de son évolution) des épaves par les différents organismes comme des anémones de mer, des hydraires, des amphipodes par exemple.

Une étude a été menée par des plongeurs de la région sur les peuplements benthiques des substrats durs au large du littoral du Nord Pas-de-Calais entre 2000 et 2001 (PaNaMaT – Patrimoine Naturel Maritime et Terrestre) avec l'aide de l'Observatoire du Littoral, de l'Espace Naturel Régional et de la Région Nord Pas de Calais.

Dans le cadre des sciences participatives ils pourraient, par exemple, participer à un suivi de la colonisation de quelques structures immergées choisies, du parc éolien. Cette colonisation par des organismes marins est étudiée depuis plusieurs années en Belgique et aux Pays-Bas.



Photo 3 Exemple de visibilité au printemps

## CONCLUSION

Les conditions pour pratiquer la plongée sous-marine en mer du Nord présentent des exigences particulières pour assurer cette activité dans les meilleures conditions de sécurité (celles de notre fédération). Il est donc souhaité que la présence du parc éolien n'exerce pas de contraintes supplémentaires autres que les restrictions de navigation édictées par la préfecture maritime.

Les plongeurs sous-marins de notre région souhaitent pouvoir poursuivre leurs activités.

Le parc éolien n'a que peu d'impact sur notre activité (en dehors certainement de la période des travaux) mais quelques épaves éloignées se trouvent au delà du parc. Si la traversée de ce dernier nous est interdite, il serait nécessaire de le contourner ce qui allongerait considérablement les trajets, déjà longs, pour y accéder.